

Jean-Christophe Gay, Alexandra Monot
31 mai 2005

Les DOM-COM : poussières d'empire ou paradis touristiques ?

Les cafés géographiques accueillent pour ce dernier café de l'année 2004-05 Jean-Christophe Gay, géographe, professeur à l'université de Montpellier III, qui a passé dix ans en France d'Outre-Mer et qui est l'auteur de :

- [*La France d'Outre Mer, un espace singulier*](#), aux éditions Belin, 2005
- du numéro 8031 de la Documentation Photographique, *L'Outre-Mer français en mouvement*, La Documentation française, 2003.

Le débat est animé par Olivier Milhaud.

1- Des espaces produits par l'histoire coloniale ou par leur milieu physique (insulaire, tropical, volcanique...) ?

Des espaces sur tous les océans

Les Français on le sait, sont mauvais en géographie. La France d'Outre-Mer est perçue comme une destination de vacances. Les Français en ont une vague idée, car ils entendent un peu parler de la Réunion ou des Antilles, bien qu'il y ait des confusions entre Tahiti et Haïti par exemple.

La France d'Outre-Mer reste toutefois peu présente dans la vie quotidienne des métropolitains. L'information sur celle-ci est rare. Sa visibilité n'apparaît que lors des cyclones ou à propos du tourisme. D'un côté donc une vision idyllique et de l'autre un regard catastrophiste qu'a renforcé l'émission de TF1 la « Première Compagnie », qui a fait de la Guyane une terre infestée d'araignées, de caïmans géants, de parasites et au climat terrible. Ainsi, la Guyane qui ne connaît pas les cyclones s'est vue dévalorisée et réattribuer sa mauvaise réputation issue de l'épisode du baigneur.

Pourtant, la France d'Outre-Mer est peuplée de 2,4 millions d'habitants, c'est-à-dire environ la population du Languedoc-Roussillon ou de la région Lorraine, pour une superficie de 120 000 km² (en ne comptant pas la Terre-Adélie, sur laquelle la souveraineté française n'est pas complète).

La France d'Outre-Mer est présente :

- sur l'Atlantique avec les Départements Français d'Amérique (DAF) : les Antilles françaises (un peu plus de 800 000 habitants) et la Guyane (157 000 habitants en 1999, probablement près de 200 000 actuellement avec les clandestins). Aux DFA se rajoute Saint-Pierre et Miquelon avec 6 000 habitants dont la France a pris possession en 1536 ;
- dans l'Océan indien avec la Réunion, géant de la France d'Outre-Mer avec la plus importante collectivité ultramarine (750 000 habitants, soit autant que la Martinique et la Guadeloupe réunies), Mayotte en pleine explosion démographique (47 000 habitants en 1978, 160 000 en 2002 voire 180 000 aujourd'hui !), les Îles Eparses entre Madagascar et l'Afrique dans le Canal du Mozambique (Juan de Nova, Europa, Bassa da India, Iles Glorieuses) et les

Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), inhabitées car seulement occupées par des populations non permanentes (scientifiques et militaires).

- dans l'Océan Pacifique avec la Nouvelle Calédonie (225 000 habitants estimés : il n'y a pas eu de recensement depuis 1996 car le dénombrement ethnique est contesté), la Polynésie française (245 000 habitants en 2002), Wallis et Futuna (15 000 habitants) et Clipperton au large du Mexique, 2 km² occupés quelques mois jusqu'en avril 2005 par Jean-Louis Etienne et quelques collaborateurs et où s'affairent parfois les trafiquants de drogue.

On peut donc dire que le soleil ne se couche jamais sur la France d'Outre-Mer. Il est actuellement 20h20 à Paris, mais 8h20 à Tahiti et 5h20 à Nouméa, sans oublier une large répartition en latitude.

Y a-t-il des handicaps physiques structurels pour ces territoires, comme l'insularité ou le volcanisme ?

C'est le débat sur le déterminisme en géographie qui ressurgit sur la France d'Outre-Mer. Les lieux sont effectivement soumis à contraintes physiques. Les aléas les plus marquants sont cycloniques, sismiques et volcaniques :

- les aléas les plus forts se situent aux Antilles, spécialement les plus dangereux sont ceux sismique et volcanique comme nous l'a rappelé le tremblement de terre des Saintes du 21 novembre 2004, qui a tué et a fait de gros dégâts sur ce petit archipel, même si ce n'est qu'un des nombreux séismes ayant frappé les Antilles. D'un point de vue historique, on se souvient de la catastrophe de la montagne Pelée en 1902 ou le séisme de 1843 à Pointe-à-Pitre qui fit 3 000 morts et détruisit la ville. Si le risque volcanique est assez bien contenu par un système d'alerte et de surveillance au point, il n'en va pas de même du risque sismique, avec une population très vulnérable (pas de construction antisismique notamment) ;
- l'aléa cyclonique existe, mais il est compensé par une vulnérabilité assez faible des populations grâce à un système d'alerte au point grâce au suivi satellitaire. Seuls les atolls polynésiens sont très vulnérables étant donnée leur altitude (dispositifs protégeant de la houle cyclonique). Les cyclones font désormais, au pire, beaucoup de dégâts matériels mais peu de victimes. Il y a une culture de l'alerte outre-mer, qui n'existe pas encore en métropole malgré la mise en place par Météo France d'un système d'alerte. Ainsi, le cyclone Dina avec ses vents à 270 km/h a fait des millions de dollars de dégâts mais aucun mort. Avec la même violence il y a 30 ans, on aurait déploré des centaines de victimes ;
- L'insularité n'est pas en elle-même un handicap lorsque l'île est bien reliée au reste du monde. En fait, il faut distinguer la situation des îles principales, pour lesquelles l'insularité compte peu (pont aérien, transport du fret maritime peu coûteux), aux îles secondaires, souvent isolées, car mal reliées aux îles principales (le fret sur le tronçon Tahiti-île secondaire est parfois plus cher que sur Le Havre-Tahiti). On parle alors d'hypo- ou d'hyper insularité.

Les conséquences se font davantage sentir au quotidien sur le fonctionnement des territoires, comme sur l'approvisionnement en eau ou en électricité. Globalement, plus l'île est petite et basse et plus l'eau douce sera rare ou difficile à mobiliser. Soit on la dessale comme à Saint-Barthélemy, soit on récupère l'eau de pluie comme dans les Tuamotu qui ne comporte ni eau de surface ni eau souterraine avec un programme d'équipement de cuve et de toitures (les toits en tôle sont élaborés avec des gouttières qui conduisent l'eau vers des cuves). On considère qu'il faut 15 m³ d'eau par saison et par maison). Il y a toutefois encore dans les atolls des Tuamotu, une culture de la pénurie d'eau, se traduisant par des mycoses et des gastro-entérites.

Pour l'électricité, l'impossibilité de la transporter d'une île à l'autre impose une multitude de petites centrales thermiques ou de groupes électrogènes qui la renchériront. L'éolien et le photovoltaïque sont encore assez peu répandus du fait de leur coût et de leur difficile entretien, aussi nombre d'îles ne disposent de l'électricité que quelques heures par jour.

Quels sont les héritages de la colonisation centralisatrice dans l'organisation hiérarchique de l'espace ?

Passer par l'histoire est nécessaire pour comprendre la France d'Outre-Mer. Les héritages sont multiples. On peut dire que la production de l'espace de la France d'Outre-Mer est largement due à la colonisation et bien peu aux milieux naturels. On peut définir trois grands ensembles d'héritages :

- *Une mise en valeur extravertie* qui a longtemps servi à alimenter la métropole uniquement (principe de l'Exclusif). Les élites locales d'origine européenne (Békés) n'ont jamais cherché un développement autonome, spécialement dans les Départements d'Outre-Mer (DOM), puisque leur prospérité reposait sur la propriété foncière et aujourd'hui, après que le système de la plantation a périclité, sur le contrôle de sociétés commerciales (import/export, hypermarchés, concessions automobiles), emblématiquement représenté par le groupe d'origine martiniquaise Hayot.

- *Des territoires très déséquilibrés avec l'existence d'une macrocéphalie*, car l'importance de la relation à la métropole a donné naissance à une polarisation très forte et sans cesse croissante du chef-lieu de chaque collectivité, où se concentre l'administration et les infrastructures de transport permettant la liaison avec l'extérieur (Nouméa 60 % de la population de la Nouvelle Calédonie, Cayenne et Papeete 50 %, FF ou Mamoudzou-Dzaoudzi 40 %). Cette reproduction en Outre-Mer du modèle « Paris et le désert français » est due au développement d'un cordon ombilical avec la Métropole qui s'est amplifié depuis 3 à 4 siècles. Seule La Réunion possède une structure bicéphale avec Saint-Denis au Nord et la conurbation Saint-Louis -Le Tampon -Saint-Pierre au Sud.

- *Un isolement vis-à-vis de l'environnement régional*. La France d'Outre-Mer n'est bien reliée qu'à la Métropole. Le monopole d'Air France ou de l'UTA jusqu'au milieu des années 1980 a été très pénalisant, pendant que les Etats insulaires voisins créaient des compagnies pour développer le flux touristique (Air Mauritius). L'accessibilité de la FOM est faible en dehors de la Métropole. Il n'y a aucune liaison régulière entre la FOM et un pays européen. Par ailleurs, les Antilles sont de plus en plus mal reliées aux Etats-Unis. Il est souvent aussi voire plus cher d'aller dans les pays continentaux environnants qu'en métropole. On ne sait pas ce qui se passe chez le voisin. Téléphoner à Maurice de la Réunion coûte plus cher que téléphoner en Métropole... La FOM est à l'écart de nombre d'organisations régionales : Antilles françaises hors CARICOM, la Réunion ne fait pas partie de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ou du Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA). La Nouvelle Calédonie et la Polynésie française ne sont ni membres de l'APEC (Coopération Economique Asie-Pacifique) ni du Forum des îles du Pacifique. On assiste à un repli sur soi des collectivités d'Outre-Mer.

2 - La diversification des statuts a-t-elle permis une moindre dépendance à Paris (voire à Bruxelles) ?

Le point sur les statuts

L'appellation DOM-TOM révèle l'importance du statut dans la description de la France d'Outre-Mer. Ce qualificatif est apparu il y a moins de 40 ans, après la disparition de l'Empire

colonial français. Son succès provient de sa simplicité et aussi probablement de sa sonorité rappelant les tam-tams africains et renvoyant à un imaginaire tropical voire colonial. Il repose sur l'opposition entre **principe d'assimilation**, notamment juridique avec des lois nationales s'appliquant de plein droit sauf mention contraire et le **principe de spécialité législative** spécifiant que les lois et règlements édictées en Métropole n'y sont applicables que sur mention spéciale. Hors DOM, il n'y a pas de RMI, de PACS, de RTT, d'allocation chômage...

C'est en 1946, que les « vieilles colonies » sont départementalisées et que l'essentiel des autres colonies reçoit le statut de TOM avec la création de l'Union française. Cette opposition a perdu progressivement tout son sens, tout en ayant jamais permis de définir toute la FOM (Mayotte détachée du TOM des Comores au milieu des années 1970). Cette perte de sens s'explique par un système de statut à la carte qui s'est peu à peu imposé, débutant dans le Pacifique à partir de la fin des années 1970 avec les trois statuts de la Polynésie française de 1977, 1984 (autonomie interne) et 1996 et les événements en Nouvelle Calédonie qui sont à l'origine de plusieurs statuts jusqu'aux accords de Nouméa en 1998.

Essayons de cerner les divers statuts dans la France d'Outre-Mer :

- On ne peut plus parler de TOM (Territoires d'Outre-Mer), car la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 a supprimé les TOM de la Constitution. Après 57 ans de service, l'article 74 les remplace par les Collectivités d'Outre-Mer (COM). C'est une appellation peu satisfaisante car elle donne deux sens à COM : l'ensemble des Collectivités d'outre-mer (communes, départements, régions et COM) et les COM au sens de l'article 74. Donc pour faire simple aujourd'hui, il faut remplacer DOM-TOM par DOM-COM et la Nouvelle Calédonie.
- Si on rentre plus en détail, en effet la Nouvelle Calédonie a un vêtement juridique sur-mesure, c'est une collectivité spécifique à nulle autre pareille. On ne peut l'appeler que Nouvelle Calédonie car elle fait l'objet d'un titre spécial de la Constitution, le titre XIII, renvoyant à l'accord de Nouméa de 1998, qui est largement dérogoire au reste de la Constitution (lois de pays qui sont une structure législative ad hoc, citoyenneté néo-calédonienne, transferts de compétences par étape de 5 ans jusqu'au scrutin d'autodétermination prévu entre 2014 et 2018).
- En 1999, un projet a visé à donner à la Polynésie française le même statut que la Nouvelle Calédonie, mais il n'a pas abouti. En 2004, la Polynésie française a été dotée d'un nouveau statut tout en restant dans celui des COM de l'article 74, contrairement à la Nouvelle Calédonie. La confusion vient du fait qu'au détour d'un article la Polynésie est qualifiée de POM (pays d'Outre-Mer), mais cette appellation n'a pas de signification juridique.
- Mayotte est une collectivité départementale depuis 2001 abandonnant un statut provisoire qui a tenu 25 ans. Elle est sur le chemin de la décentralisation et de la départementalisation avec un transfert de l'exécutif du préfet au président du conseil général depuis 2004. En 2010, le Conseil Général pourra, à la majorité des 2/3 de ses membres, adopter une résolution sur la modification du statut.
- Saint-Pierre et Miquelon a été un TOM de 1946 à 1976, puis un DOM de 1976 à 1985 et enfin une COM à partir de 1985 pour échapper à la politique communautaire des pêches maritimes qui l'obligeait à ouvrir ses eaux aux bateaux de la CEE.
- Les DOM, malgré leur unité de façade, voient leur cohésion se lézarder. D'un côté il y a la Réunion, qui est très attachée à son statut de région monodépartementale, de l'autre il y a les Départements Français d'Amérique dont une partie notable des responsables politiques désire la mise en place d'une collectivité territoriale unique. Le référendum du 7 décembre 2003 aux Antilles portait sur la création d'une collectivité territoriale unique remplaçant département et région : il a été rejeté à 50,5 % en Martinique et à 73 % en Guadeloupe. En revanche, les électeurs de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy étaient consultés sur une évolution statutaire

pour se placer sous le régime de l'article 74 de la Constitution. A 95 et 76 % les électeurs se sont prononcés en faveur de cette évolution et donc ces deux îles vont être détachées administrativement de la Guadeloupe.

Les conséquences des statuts

La question des statuts n'est pas seulement une question juridique, dont les subtilités nous dépassent. Elle a au moins deux grands types de conséquences sociales et économiques :

- Au niveau européen, les DOM font partie des Régions ultra-périphériques (RUP) et sont donc dans l'espace communautaire, bénéficiant à ce titre des fonds structurels européens de l'objectif 1 (soit entre 2000 et 2006 plus de 3 milliards d'euros (près de 300 euros/hab./an). Les juristes semblent dire que le statut de RUP n'est pas relié à celui de DOM, ce qui signifie que St Martin et St Barthélemy devraient rester des RUP même en devenant des COM. Dans l'Union européenne il y a actuellement 7 RUP : les 4 DOM français, les îles Canaries, les îles Madères et les îles des Açores. Les autres territoires d'outre-mer français appartiennent aux Pays et territoires d'outre-mer (PTOM), comme le Groenland ou l'île Sainte-Hélène. Les PTOM bénéficient du Fonds européen de développement (FED), une aide moins généreuse (37 euros/hab./an).

Cette appartenance communautaire a des contreparties, comme le fait que Bruxelles mette le nez dans le système de l'octroi de mer :

- Au départ c'est une taxe assise sur la valeur marchande des biens importés ;
- Le Conseil des ministres des Communautés européennes prend la décision que cette taxe frappera indistinctement la production locale (volet interne) et les importations (volet externe), mais on accorde des exonérations de taxe pour des motifs de développement ;
- Mais l'octroi de mer devient alors un système de protection tarifaire s'opposant au principe de libre circulation des marchandises et on ne le proroge que jusqu'en décembre 2003 ;
- Finalement, le dispositif a été reconduit pour 10 ans le 1er juillet 2004 avec des DOM fixant le taux sans dépasser un écart maxi entre les produits locaux et les produits importés.

L'usage de l'euro ne tient pas compte de l'opposition RUP/PTOM mais du périmètre de l'IEDOM/IEOM, l'organisme remplaçant la banque de France outre-mer. Ainsi l'euro a cours dans les DOM mais aussi à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon. Mais on parle de plus en plus de l'euro dans le Pacifique, en remplacement du FCFP.

Sur le plan social, la spécialité législative de la FOM, hors DOM, permet l'existence d'un statut personnel inscrit dans l'article 75 de la Constitution de 1958 : « *Les citoyens de la République qui n'ont pas le statut de droit civil commun conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé* ». Cela concerne l'Océanie française, hors la Polynésie française et Mayotte. Ce statut personnel concerne les droits de la personne et de la famille ainsi que les droits patrimoniaux. En revanche, les Amérindiens de Guyane sont privés de ce statut par le fait qu'ils habitent un département, bien que de fait ils vivent sous l'emprise de leur droit coutumier pour les biens, la famille et les délits.

Ce statut personnel a des conséquences au quotidien, comme la justice coutumière, exercée par des cadis à Mayotte, par les chefs de tribus en Nouvelle Calédonie ou par les rois à Wallis et Futuna :

- à Mayotte, bien que les choses évoluent, la polygamie existe encore, l'époux peut répudier sa femme, les femmes sont lésées en matière d'héritage.
- à Wallis-et-Futuna, tout le sol est coutumier ce qui exclut la propriété privée qui est donc

inaccessible pour les non autochtones.

- en Nouvelle-Calédonie, où 100 000 personnes ont ce statut, il existe des terres coutumières couvrant 17 % de la Grande Terre, qui sont inaliénables et incessibles.

Toutes ces différences de statuts intéressent beaucoup les Corses et remettent en cause le principe constitutionnel d'une « France une et indivisible ».

3 - Enjeux économiques actuels.

Le tourisme est-il une nouvelle culture d'exportation ? Comment se traduit-il dans les paysages locaux ?

Le tourisme est devenu la principale richesse de la FOM, mais c'est une activité en crise un peu partout et les flux sont faibles, de l'ordre de 2 millions de touristes par an, soit plus de 3 fois moins qu'à Hawaï (7 millions) et moins qu'en République dominicaine (3 millions). Ce sont des destinations confidentielles en dehors de la métropole. En général, 75 % des touristes sont des Métropolitains, chiffre qui grimpe à plus de 80 % dans les DOM.

Les faiblesses du tourisme sont dues à :

- une prise de conscience très tardive du rôle majeur que pouvait jouer le tourisme pour l'économie locale dans un contexte d'assistanat ;
- l'hôtellerie est chère et le service perfectible en raison des salaires élevés surtout par rapport aux espaces voisins. Des populations de la FOM qui, par ailleurs, n'ont pas faim et qui lorgnent vers les emplois de fonctionnaires, surpayés. A Maurice, un emploi hôtelier coûte 5 fois moins cher qu'à la Réunion ;
- une image inexistante voire négative hors de Métropole, avec une accessibilité limitée par le manque de liaison aérienne directe entre les DOM et les villes étrangères ;
- une insécurité et des conflits sociaux à répétition aux Antilles françaises (au point que le groupe Accor avait menacé de les quitter il y a quelques années).

Il n'y a que trois îles qui sont véritablement des lieux très touristiques connus dans le monde entier : St Barthélemy, St Martin et Bora Bora. L'empreinte du tourisme y est très forte : hôtellerie haut de gamme, grands groupes internationaux et image internationale forte (bungalow sur pilotis). Ce sont des produits touristiques fréquentés par des Nord-Américains au pouvoir d'achat très élevé. Tous les autres DOM ou COM vivent et ne reçoivent que du tourisme très affinitaire comme en Métropole (dans des structures non-commerciales : il y a deux fois plus de nuitées affinitaires que d'agrément à La Réunion).

Mais certains de ces équipements touristiques renvoient aux lois de défiscalisation (lois Pons, Paul et Girardin) qui permettent à certains de blanchir de l'argent. Ainsi, Saint-Martin est très fréquenté par les Colombiens et les Cubains.

Quel est l'intérêt pour la France ? La FOM est-elle une machine à privatiser l'argent public ?

La FOM est portée à bout de bras par la Métropole et Bruxelles. Les taux de couverture (rapport des exportations aux importations) sont catastrophiques :

- le moins mauvais est celui de la Nouvelle Calédonie autour de 60 % et il devrait augmenter grâce au nickel.
- 8 % pour la Réunion, 9 % pour la Guadeloupe, 15 % pour la Martinique, 18 % pour la

Polynésie française, 20 % pour la Guyane.

- Wallis et Futuna et Mayotte sont à moins de 2 % !!

L'effort financier de l'Etat ne cesse de progresser sous diverses formes pas toujours efficaces et parfois même contre-productives. Les transferts publics sont énormes pour faire tourner ces économies : 7 milliards d'euros uniquement pour les DOM.

L'exemple le plus édifiant est celui des rémunérations dans la Fonction publique, une question ultrasensible qu'aucun gouvernement n'a mené jusqu'à son terme, alors que les rapports parlementaires s'accumulent pour dénoncer ce système figé et dangereux. Le complément de rémunération s'élève à plus de 2 milliards d'euros par an. Cette surrémunération qui va de 40 % à plus de 100 % a été mise en place dans les années 1950 pour compenser des conditions de vie difficiles, des prix élevés et attirer des métropolitains. Ce système a très peu bougé en un demi-siècle, alors que l'écart de prix s'est réduit, les conditions de vie se sont nettement améliorées et qu'on n'a plus de problème pour trouver des candidats sur les postes ultramarins.

Les compléments de rémunération sont nombreux et ont des conséquences très négatives :

- un coefficient multiplicateur appliqué au traitement tirant les prix et les salaires du privé, notamment des cadres, vers le haut, ce qui entraîne la création d'un fossé entre les fonctionnaires et les autres. Les sociétés ultramarines sont plus inégalitaires qu'en Métropole ;
- le versement d'une indemnité d'éloignement ;
- la majoration des retraites ;
- des congés bonifiés tous les 36 mois de 30 jours avec paiement du transport pour le fonctionnaire et sa famille pour ceux en poste dans la FOM et les Domiens en métropole. Ces congés bonifiés coûtent plus de 0,5 milliard d'euros par an, dont 21 millions pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

Ces compléments de rémunération sont néfastes car ils empêchent la titularisation des agents communaux, car seuls les titulaires sont surrémunérés. C'est une source de tension sociale très forte et une épée de Damoclès sur les finances communales. Ces compléments poussent à la hausse le coût du travail. Ce système pousse à la fraude avec des retraités qui viennent prendre leur retraite dans des territoires où les pensions sont plus élevées qu'en Métropole (+ 75 % en Polynésie et en Nouvelle Calédonie), sans qu'un réel contrôle de la résidence soit appliqué, système reposant d'ailleurs sur des bases juridiques fragiles. Dans les DOM, où il n'y a pas de surrémunération des retraites, comme aux Antilles, les fonctionnaires sont poussés à aller jusqu'au bout de leur période d'activité car la chute du revenu est très forte à la retraite. Autre problème, le droit à congé bonifié est désormais un élément de disqualification à l'embauche et à la mobilité, notamment dans le milieu hospitalier et dans la fonction publique territoriale.

DEBAT :

Une série de questions posées par la salle ont permis de compléter cet exposé très précis et détaillé de la situation de la France d'Outre-Mer.

Les îles Kerguelen sont-elles habitées ? Mayotte voit sa population augmenter. Quelles en sont les raisons ?

Aux îles Kerguelen, la population n'est pas permanente. Ne s'y trouvent que des gens en mission scientifique ou militaire. Dans les recensements, les îles apparaissent comme

inhabitées. A Mayotte, la croissance démographique est avant tout naturelle, avec un fort taux de fécondité (5 enfants par femme), fécondité accentuée par le fait que la population est majoritairement composée de jeunes adultes. De plus, le solde migratoire est positif, car l'île est située près des Comores qui concentrent misère et troubles politiques. Mayotte est le territoire français qui connaît le plus grand nombre de reconduction à la frontière.

Les quatre régions d'Outre-Mer existent-elles encore dans les nouveaux statuts de la FOM ? Que deviennent-elles dans les regroupements européens ?

Les 4 régions subsistent. Elles sont toutes des régions monodépartementales aux compétences doublées ce qui provoque des dépenses importantes et des difficultés de gestion. Pour Bruxelles, il n'y a qu'une seule unité : la Région ultra-marine (RUP).

Les infrastructures de santé sont-elles développées sur place ? à quel niveau ?

Dans les DOM, les infrastructures de santé sont semblables à celles de la Métropole et sont de niveau départemental, régional ou universitaire. Seules les pathologies rares et très graves sont soignées en Métropole. En dehors des DOM, l'évacuation sanitaire est souvent la seule solution et nécessite des engagements financiers majeurs pour les Caisses sociales locales. Ce sont souvent les militaires qui vont chercher les patients dans les îles pour les ramener au centre. Dans certains archipels, un bateau effectue des tournées avec à son bord un médecin.

Comment qualifier l'offre politique entre indépendantistes et grands partis métropolitains ?

Les indépendantistes n'ont qu'une faible audience dans l'Océan indien (Mayotte, La Réunion), à Wallis et Futuna et à Saint-Pierre et Miquelon. En revanche, ils sont très influents et développés aux Antilles, en Guyane, en Nouvelle Calédonie (qui n'a pas entendu parler du FLNKS ?) et en Polynésie française.

Gilles Fumey demande si, au sein de l'Etat, les perceptions des coûts des DOM ont évolué ?

Les rapports alarmistes sont très nombreux et démontrent tous que le système est coûteux et dispendieux. Mais rien n'y fait, les craintes d'une explosion sociale sont telles que la perfusion financière pour calmer les esprits semble demeurer la seule solution.

Gilles Fumey, provocateur, demande à J.-C. Gay pourquoi il s'est intéressé à ces territoires plutôt qu'à la sidérurgie lorraine ?

Jean-Christophe Gay indique que son intérêt pour ces bouts lointains de France est né à l'âge de 10 ans, quand il reçut un livre sur la France d'Outre-Mer. Son début de carrière s'est déroulé, par hasard, dans le Pacifique avant d'être nommé Maître de conférences à La Réunion. Il a ainsi toujours eu un attrait pour ces territoires marginaux certes, mais français et au fonctionnement très intéressant. Les DOM se différencient très bien des COM par les paysages urbains ou la population, car ils ont été très marqués par la colonisation. Dans tous les cas, ces territoires représentent de fabuleux laboratoires de production de l'espace.

Pourquoi la France veut-elle conserver ces « vahiné qui nous coûtent cher » (Giscard d'Estaing, président de la République) ?

Plusieurs éléments de réponse sont possibles et associables :

- des éléments économiques. La ZEE comprise autour de toutes ces îles contient peut-être des richesses non encore découvertes ou exploitées (pétrole ? pêche ?). En Nouvelle Calédonie, la présence du nickel (25% des réserves mondiales) y est pour beaucoup. En 1998, les accords de Bercy permettent à la France de conserver la plus grande partie des gisements de l'île ainsi que les usines en construction. En revanche, toutes les agricultures (banane, canne à sucre) sont déficitaires ;
- des éléments stratégiques comme la présence sur tous les océans ;
- une part d'irrationnel : les vestiges d'un passé colonial prestigieux ?
- l'avis des populations locales qui sont dans l'ensemble favorables au maintien dans la République.

Compte-rendu rédigé par Alexandra Monot qui remercie Jean-Christophe Gay pour son aide.